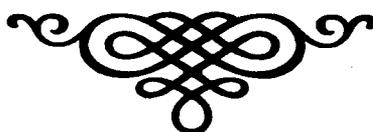


T76C59 Gouvernement du Québec
E88 Commission de la construction
1997/98 du Québec
QL
P. gouv.

ÉTUDE DES CRÉDITS

1997 - 1998

Demande de renseignements
particuliers



ÉTUDE DES CRÉDITS 1997-1998

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. Nombre de poursuites intentées par la Commission de la construction du Québec contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20.

Pour l'année 1996, la CCQ a intenté 16 302 poursuites qui sont réparties de la façon suivante:

• Compétence	9 188
• Qualification	1 501
• Décret	35
• Non-enregistrement à la CCQ	969
• Travailleurs interdits	203
• Remises non conformes	3 781
• Refus, entraves	307
• Autres	318
Totaux	16 302
• Employeurs différents	5 762
• Salariés différents	5 594

ÉTUDE DES CRÉDITS 1997-1998

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. Depuis le 31 décembre 1995, le nombre de dossiers de poursuites pénales transmis au ministère de la Justice et le nombre de procès gagnés contre des entrepreneurs ou des travailleurs de la construction, le nombre de dossiers en attente, les délais et les motifs.

• Poursuites pénales transmises	16 360
• Causes gagnées	326
• Paiement sur avis préalable	3 579
• Cause perdue	1
• Causes retirées	2 054
• Causes en attente	10 400
• Délais	
• Motifs	